

III. La commune de PRADES LE LEZ

L'établissement d'un PPRif sur la commune d'ASSAS a été prescrit par l'arrêté préfectoral n° **2003-01-966** du **17 mars 2003** ;

1 - Situation

Située au centre du bassin du risque étudié, la commune de Prades le Lez couvre une superficie d'environ 887 hectares.

1-1. La végétation

La forêt et les espaces naturels combustibles occupent plus de 50% du territoire communal..

La forêt est constituée dans sa grande majorité de peuplements naturels de Pin d'Alep et Chêne vert répartis comme suit :

⇒ Au Nord-Ouest de la commune, on trouve le massif de Puech Haut, limitrophe des communes du Triadou et des Matelles.

Composé essentiellement de pin d'Alep naturel, il comporte toutefois des reboisements récents (vingt ans environ) à base de pin d'Alep, cèdre de l'Atlas, et cyprès au lieu dit des Côtes, plateau dominant les sources du Lez.

Au Nord-Est, le massif des Blaquières et du Bois de Rieucoullon est boisé de peuplement naturel de pin d'Alep alternant avec des taillis bas de chêne vert ainsi que des reboisements récents (10 ans environ) à base de pin pignon, pin d'Alep, cèdre de l'Atlas, cyprès réalisés pour le compte du Conseil Général de l'Hérault

Ces deux massifs sont séparés l'un de l'autre par la vallée du Lirou, bordant la RD 17. Sur cette zone de séparation se trouve le domaine départemental de Restinclières qui a fait l'objet ces dernières années d'essais d'agroforesterie en appui avec l'INRA. Ces terrains, régulièrement entretenus, constituent un cloisonnement efficace des secteurs boisés.

⇒ Sur la frange Est de la commune, ceinturant le village de Prades le Lez, se trouvent des peuplements naturels de pin d'Alep de la Montade, le Viala, et Nouau.

L'ensemble de ces peuplements se prolonge sur les communes voisines de Clapiers, Saint Vincent de Barbeyrargues et Assas.

⇒ La frange Ouest de la commune, le long de la vallée du Lez, est constituée de terrains agricoles (ou en déprise) d'où la forêt est absente.

1-2. L'urbanisation et les voies de communication

L'urbanisation s'est développée tout autour du vieux village.

A l'Est, les secteurs d'habitats diffus de la Montade, des Bouisses et de Nouau se trouvent au contact immédiat des forêts des communes de Clapiers, Assas et Saint Vincent de Barbeyrargues. Le danger d'incendie y est très présent.

Au Sud et à l'Ouest, les lotissements se situent dans les zones de déprise agricole de la vallée du Lez. Ils ne présentent pas de risque majeur.

La D17, la D145 et la D109E forment une intersection au centre de la commune et du vieux village. Des chemins communaux et d'exploitation permettent une circulation facile dans les zones agricoles et urbaines. Les espaces forestiers sont quadrillés par des pistes. Les zones naturelles urbanisées sont équipées de rues étroites et souvent en cul-de-sac.

1-3. Les dispositions de prévention des incendies de forêt

La commune de Prades le Lez a connu quatorze incendies ces vingt-cinq dernières années (annexe 1) pour une surface brûlée de 155 hectares.

En 1981, 50 ha de forêt ont été détruits à l'est de la commune le 13 juillet et 90 ha le 26 juillet la même année. Les reboisements sur la commune font suite à ces incendies.

Plus récemment, le 6 août 2003, 2 ha sont détruits au milieu des constructions, suite à l'imprudence d'un particulier sur un terrain non débroussaillé.

Les parties nord-ouest et nord-est très boisées bénéficient d'une bonne desserte en pistes D.F.C.I. (défense des forêts contre l'incendie) régulièrement entretenues par le service DFCl du conseil général de l'Hérault. La desserte de pistes sur cette partie permet une intervention rapide sur les dépôts de feux.

Deux cuves D.F.C.I. de 30 m³ ont été implantées en bordure de ces massifs pour l'approvisionnement en eau des véhicules de secours.

Sur les autres secteurs boisés de la commune (mamelons boisés et secteurs urbanisés) la desserte interne est globalement moins bonne en densité et en accessibilité.

La surveillance est assurée depuis les 2 tours de guet de La Suque et du Pic St Loup ; elles offrent une bonne visibilité sur la commune.

Pendant l'été, les patrouilles de surveillance de forestiers sapeurs du Conseil Général de l'Hérault de St Mathieu de Trévières et de Castries couvrent la commune.

La commune de Prades le Lez ne dispose pas d'un corps de sapeurs pompiers mais est rattachée au centre de secours de la Paillade, commune de Montpellier. Un comité communal feux de forêts a récemment été créé sous l'impulsion de la municipalité. Ce dernier a pour mission de sensibiliser les habitants au respect des règles de débroussaillage et d'emploi du feu, d'aider l'été à la surveillance des forêts et au guidage des secours en cas d'incendie.